



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004194

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Avignon.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) (382 étudiants en 2010-2011 sur l'ensemble des trois années de licence) regroupe trois spécialités : *Anglais* (217 étudiants), *Espagnol* (126 étudiants) et *Italien* (39 étudiants). Avec un volume horaire global de 1400-1500 h et un premier semestre consacré pour moitié à des enseignements transversaux et pluridisciplinaires pour faciliter une réorientation éventuelle, les trois spécialités sont organisées de façon progressive pour permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de la langue choisie et celle des champs disciplinaires visés (Langue, Littérature et Civilisation).

Les différents parcours de formation proposés en L3 - *FLE (Français langue étrangère)* (pour les trois spécialités), *Enseignement et recherche* (anglais, espagnol, italien), *Métiers de l'enseignement primaire* (espagnol) - conduisent à ceux des spécialités du master *Lettres et langues* de l'établissement (*Théâtre, textes, langues romanes, Identité des cultures anglophones et traduction, Didactique du FLE*). Les titulaires de la licence *LLCE - Italien* peuvent s'inscrire dans le master *Italien* (partenariat avec l'Université de Milan) et postuler au master *Patrimoine et archives historiques*.

Depuis la rentrée 2011, un parcours *Arts*, à finalité plutôt professionnalisante, est proposé, sur les six semestres, par les spécialités *Anglais* et *Italien* en partenariat avec le Conservatoire de musique, danse et théâtre d'Avignon.

Si les métiers de l'enseignement et de la recherche sont, après poursuite d'études, prioritairement visés, d'autres champs professionnels sont accessibles avec ou sans formation complémentaire (fonction publique, traduction/interprétariat, métiers du livre et de l'édition, etc.).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *LLCE*, inscrite clairement dans la politique générale de l'établissement, est bien équilibrée et progressive et intègre des objectifs de préprofessionnalisation en s'appuyant sur les ressources locales, en multipliant, en particulier pour la spécialité *Italien*, les actions de communication et en ouvrant largement ses étudiants à l'international. La création du parcours *Arts* témoigne de sa capacité à innover.

La formation est organisée, avec une structure commune aux trois spécialités, pour permettre aux étudiants d'acquérir les bases scientifiques, méthodologiques et préprofessionnelles requises. Les enseignements sont majoritairement dispensés sous forme de travaux dirigés (aucun cours magistral en L1 pour l'*Anglais* et l'*Espagnol*) avec des volumes horaires logiquement renforcés en L1 et L3, le parcours *Arts* faisant l'objet d'un traitement spécifique. Si l'étude d'une LV2 est obligatoire en L1 (optionnelle en L2), la formation à l'informatique, qui conduit à la certification C2i (niveau 1 ou 2), varie en fonction des spécialités. Les modalités de contrôle des connaissances, qui sont celles de l'établissement, sont claires et détaillées ainsi que les règles de compensation. L'évaluation des compétences transversales, acquises essentiellement par le biais d'un ensemble d'enseignements différenciés non dédiés, ne fait pas l'objet de dispositions particulières et ne donne pas lieu à un livret de compétences. Hormis la distribution de questionnaires en fin de formation, l'évaluation des enseignements par les étudiants est variable, les spécialités ne semblant pas, à ce jour, utiliser le dispositif mis en place par l'établissement.

Les dispositifs d'aide à la réussite, mis en place dans le cadre du PRL (Plan Réussite en Licence), sont utilisés de façon inégale selon les spécialités. Les réorientations, régies par un dispositif institutionnel impliquant enseignants-référents et SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation), se font essentiellement dans le domaine ALL (Arts, lettres, langues) à partir des UE pluridisciplinaires des semestres 1 et 2. La mention, s'inscrivant dans l'axe « Préparer l'insertion professionnelle », met en œuvre un ensemble de dispositifs (UEO - Unité d'enseignement optionnel - stage volontaire, Projet d'orientation professionnelle, Construction du Projet Professionnel, stages optionnels, UE Préparation aux métiers de l'enseignement) liés aux orientations propres aux parcours et aux spécialités. La mobilité internationale, sans être obligatoire, est très fortement encouragée avec un important réseau d'universités étrangères partenaires permettant de réaliser un nombre appréciable de semestres d'études à l'étranger dont le mode de validation n'est cependant pas précisé.

La licence *LLCE*, organisée, pour chaque spécialité, à partir des trois champs disciplinaires (Langue, Littérature et Civilisation) en associant théorie et pratique, est conçue, avec ses différents parcours en L3, en cohérence avec les spécialités du master *Lettres et langues* de l'établissement (*Théâtre, textes, langues romanes, Identité des cultures anglophones et traduction, Didactique du FLE*). Le parcours *Arts* (*Anglais* et *Italien*), qui ne débouche pas clairement sur une poursuite d'études en master, semble préfigurer une licence professionnelle dans un domaine qui en est aujourd'hui dépourvu. Si les dispositifs, intégrés à différents niveaux selon les spécialités, sont de nature à contribuer efficacement à l'élaboration du projet professionnel conformément aux orientations des parcours de L3, leur contenu et leur mode de validation ne sont pas précisés. Les taux de poursuite d'études en deuxième cycle varient pour la mention et pour les trois spécialités (ex : de 25 % à 64 % pour l'*Italien*). Faute d'indicateurs pertinents, il est difficile de corréler parcours de L3 et spécialité de master. En dehors de considérations générales, aucune information n'est donnée sur la réussite en master ainsi que sur l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 ou sur le devenir des sortants non diplômés, le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) n'ayant pas à ce jour analysé le devenir des titulaires d'une licence disciplinaire.

L'équipe pédagogique (33 enseignants dont 6 PR) est structurée classiquement, par spécialité, avec, généralement, un(e) responsable de la licence, des responsables par niveau, un(e) responsable des échanges internationaux et, parfois, un(e) responsable du PRL (Plan Réussite en Licence). La formation semble fonctionner essentiellement par spécialité, sans responsable de mention ni structure fédératrice et sans conseil de perfectionnement. Le suivi de la population étudiante reposant sur un certain nombre d'indicateurs, incomplets et non analysés, il est difficile d'en apprécier l'impact sur le pilotage de la formation. La prise en compte des évaluations a permis de réajuster contenus et méthodologies au niveau de certaines spécialités sans démarche cohérente pour la mention. Tout en s'inscrivant activement dans le cadre des opérations de valorisation de l'établissement, la formation a, avec ses trois spécialités, pris une série d'initiatives bienvenues en direction de partenaires institutionnels ou artistiques pour créer de nouveaux parcours (parcours *Arts* en *Anglais* et *Italien*), favoriser l'accueil d'étudiants stagiaires et consolider la visibilité de la licence *LLCE*, l'*Italien* se montrant particulièrement actif dans ce domaine.



- Points forts :
 - Objectifs pédagogiques et scientifiques clairement affichés pour favoriser une poursuite d'études vers le master *Lettres et langues* de l'établissement.
 - Articulation licence/master avec mise place, en L3, d'un ensemble de parcours spécifiques.
 - Structuration et progressivité du projet pédagogique.
 - Enseignements dispensés majoritairement sous forme de TD.
 - Variété des dispositifs de mise en situation professionnelle.
 - Fort encouragement à la mobilité internationale.
 - Efficacité des dispositifs de valorisation du diplôme avec partenariats multiples.
 - Dynamisme et volontarisme de la spécialité *Italien*.
 - Mise en place du parcours *Arts* à l'intérieur des spécialités *Anglais* et *Italien*.
- Points faibles :
 - Formation fonctionnant comme réunion de spécialités plutôt que comme mention (pas de responsable de mention, mode de gouvernance à préciser, pratiques hétérogènes, etc.).
 - Acquisition des compétences transversales diluées dans les différents types d'UCE (unités constitutives d'enseignement) et absence de précision sur leur mode d'évaluation.
 - Hétérogénéité des pratiques d'évaluation des enseignements par les étudiants.
 - Mise en place inégale du tutorat d'accompagnement et des enseignements de mise à niveau.
 - Insuffisance des indicateurs fournis (parfois elliptiques et contradictoires) et analyse limitée.
 - Faible taux de réussite en L1 et, à l'exception de l'*Italien*, faible taux de réussite en 3 ans.
 - Connaissance limitée de la population étudiante et de son devenir (insertion professionnelle, étudiants non diplômés, etc.).

Recommandations pour l'établissement

- Il serait souhaitable que la formation se dote rapidement d'un mode de gouvernance lui permettant de fonctionner en tant que mention plutôt que comme un agrégat de spécialités.
- Il conviendrait de mener une réflexion sur les modalités d'acquisition des compétences transversales pour aboutir à la création d'un livret de compétences.
- Les différents dispositifs d'aide à la réussite (tutorat d'accompagnement, enseignements de mise à niveau) devraient pouvoir être harmonisés en prenant appui sur les pratiques existantes.
- Il conviendrait que la mention s'approprie rapidement les dispositifs d'autoévaluation mis en place par l'établissement et acquière le statut de filière « Labellisée TICE ».
- Il serait souhaitable que des dispositions soient très rapidement prises, en utilisant les indicateurs apparemment disponibles, pour réduire le taux d'échec en L1, mesurer l'efficacité de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études et pouvoir appréhender le devenir des non-diplômés.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	255	189	203	199	200
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	126	118	122	96	96



Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	119	95	108	96	86
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	8 %	5 %	6 %	4 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	18 %	9 %	16 %	11 %	9 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	27 %	35 %	14 %	19 %	23 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	6 %	8 %	4 %	6 %	4 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	23 %	20 %	19 %	17 %	12 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			1 %	0 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	43 %	42 %	51 %	40 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE ANGLAIS (fourni par l'établissement)

	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	142	102	103	136	117
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	64	69	61	53	57
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	67	39	59	46	43
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	9 %	4 %	5 %	6 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	24 %	18 %	22 %	17 %	14 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	24 %	38 %	12 %	19 %	21 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	8 %	13 %	3 %	5 %	5 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	23 %	17 %	20 %	14 %	8 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			1 %	0 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	46 %	44 %	46 %	33 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE ESPAGNOL
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	85	64	81	49	57
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	49	35	43	37	33
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	39	43	40	33	36
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	8 %	3 %	2 %	3 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	13 %	5 %	10 %	6 %	6 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	26 %	27 %	15 %	18 %	14 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	4 %	5 %	4 %	4 %	2 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	22 %	24 %	14 %	18 %	11 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			3 %	0 %	2 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	43 %	32 %	68 %	53 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			

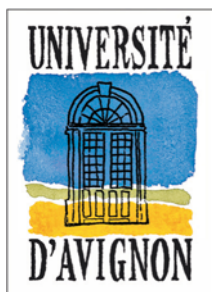


TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE ITALIEN
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	29	23	20	15	26
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	14	14	18	7	6
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	13	13	9	17	7
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	0 %	14 %	17 %	0 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	8 %	0 %	0 %	6 %	0 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	45 %	52 %	30 %	20 %	58 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	3 %	0 %	15 %	13 %	4 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	20 %	24 %	28 %	30 %	24 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	3 %	0 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	25 %	64 %	33 %	42 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LICENCE LLCE

1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - o Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - o Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - o Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- ***Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés***
 - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
 - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
 - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- ***Label TICE*** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- ***Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.*** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à $[n+2]$), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à $[n+1]$) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- ***Mise en place d'une architecture homogène des Licences.*** – Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

Licence LLCE

a) Rectifications/précisions

Mode d'évaluation non précisé en ce qui concerne les semestres d'étude à l'étranger.

L'étudiant qui effectue un ou plusieurs semestres d'études à l'étranger a un contrat d'études soigneusement établi par les responsables pédagogiques et le suivi est assuré par l'enseignant référent.

La formation semble fonctionner essentiellement par spécialité sans responsable de mention ni structure fédératrice et sans conseil de perfectionnement.

Il y a un directeur des études qui organise des réunions des responsables pédagogiques visant à assurer la cohérence des enseignements et de l'organisation de la mention.

Le mode d'évaluation des compétences transversales

Contrôle de ces compétences à travers des rapports, des examens, et des évaluations individuelles.

Le POP permettra d'établir un livret de compétences.

Le tutorat. Il a déjà été mis en place.

Gouvernance. Ceci relève, dans la visibilité, d'instances supérieures aux départements tout en tenant compte des différents « acteurs » au sein des spécialités. Le Directeur des études doit remplir ce rôle.

Mobilité internationale /Semestres d'étude à l'étranger. Quelques précisions sur le mode d'évaluation :

- Il est demandé à l'étudiant partant dans le cadre Erasmus, de choisir dans son université d'accueil des UCE qui se rapprochent le plus de la maquette proposée à l'UAPV. Les étudiants doivent valider leur semestre avec l'obtention des 30 crédits requis. Une concordance est alors établie entre les UCE obtenues dans l'université d'accueil et celles contenues dans la maquette de l'UAPV.
- Soit l'étudiant valide les 30 crédits requis pour le semestre ou les 60 crédits requis pour l'année en cours : il valide ainsi la totalité du semestre ou de l'année.
- Soit l'étudiant ne valide pas la totalité des crédits du semestre ou de l'année : au vu du relevé de notes établi par l'université d'accueil, le responsable Erasmus et le responsable pédagogique de niveau établissent une concordance entre les enseignements obtenus à l'étranger et les UE de la maquette UAPV.

b) Améliorations envisagées/en cours

Pratiques hétérogènes. L'accent sera mis sur l'harmonisation progressive des pratiques en fonction des spécificités de chaque discipline.

Les dispositifs d'auto-évaluation. Ces dispositifs pourront être intégrés par la formation.

Labellisation TICE. Une réflexion est déjà engagée sur ce statut pour une partie des enseignements de la formation. La spécificité de certains enseignements ne peut permettre la labellisation intégrale.

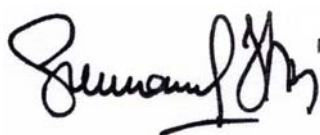
Évaluation des compétences transversales. Elle sera établie avec l'ensemble des départements concernés pour une proposition commune d'évaluations de manière à établir un **livret de compétences commun à la mention.**

Mise en place du tutorat et enseignement de mise à niveau. Le Département d'Études Hispaniques a mentionné la reprise de la mise en place du tutorat en L1 dans le prochain plan quinquennal. En outre, un

cours de soutien est mis en place en L1 ; il concerne un petit groupe d'étudiants avec pour perspective une remise à niveau de langue espagnole courante.

Parcours Art. - Possibilité d'envisager aussi un « parcours Art » en espagnol, à condition d'évaluer les possibles débouchés en Master et au-delà, dans la poursuite d'études ou la professionnalisation.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Ethis', written in a cursive style.

Emmanuel ETHIS